



Assemblée générale

Soixante et onzième session

87^e séance plénièreJeudi 15 juin 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant procéder à une élection partielle pour élire les membres du Conseil économique et social, conformément à l'article 140 du Règlement intérieur.

Je souhaite en premier lieu appeler l'attention des membres sur les documents A/71/923 et A/71/924, qui contiennent les textes de lettres datées des 19 mai et 8 juin 2017, respectivement, adressées au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Roumanie et le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa lettre, le Représentant permanent de la Roumanie, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe orientale pour le mois de juin, annonce que la Bosnie-Herzégovine cédera à la Roumanie son siège au Conseil économique et social, à compter du 31 décembre 2017, pour la période restante de son mandat.

Dans sa lettre, le Représentant permanent de l'Autriche, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois

de mai, annonce que l'Australie renoncera à son siège au Conseil économique et social en faveur du Canada le 31 décembre 2017, et que la Suède renoncera à son siège au Conseil économique et social en faveur du Danemark le 31 décembre 2017.

En conséquence, trois sièges deviendront vacants et de nouveaux membres devront être élus pour remplir le mandat restant à courir de l'Australie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Suède, prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2018 dans le cas de l'Australie, et le 31 décembre 2019, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et de la Suède.

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'États qui resteront membres du Conseil après le 1^{er} janvier 2017, les membres doivent être élus comme suit : un parmi les États d'Europe orientale et deux parmi les États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote tiennent compte de cette répartition.

J'informe les membres de l'Assemblée que les candidats – dont le nombre ne devra pas être supérieur au nombre de sièges à pourvoir – qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants seront déclarés élus. Suivant la pratique établie, si, en cas d'égalité des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou participera au tour de scrutin limité suivant,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-17151(F)



Document adapté

Merci de recycler



il sera procédé à un scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret, et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection au scrutin secret.

J'informe les membres qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les États ci-après du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États seront représentés au Conseil économique et social : Andorre, Azerbaïdjan, Belgique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Norvège, République de Moldova, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le nom de ces 10 États ne doit donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. En outre, les bulletins de vote ne seront distribués qu'au représentant assis directement derrière la plaque nominative du pays.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote. Les membres sont priés de rester assis jusqu'à ce que tous les bulletins de vote aient été ramassés.

Je rappelle aux membres qu'ils votent dans le cadre d'une élection partielle pour pourvoir un siège qui revient au Groupe des États d'Europe orientale et deux sièges qui reviennent au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. L'élection de 18 membres du Conseil économique et social aura lieu immédiatement après cette élection partielle.

Des bulletins de vote marqués « A » et « B » vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom des États pour lesquels ils souhaitent voter. Tout bulletin de vote contenant un nombre de noms d'États supérieur au nombre de sièges alloués à la région pertinente sera déclaré nul. Un bulletin sera

également déclaré nul si aucun des États Membres dont le nom y figure n'appartient à la région pertinente. Si un bulletin contient le nom d'États Membres n'appartenant pas à la région pertinente, il reste valable mais seuls les noms des États Membres appartenant à la région pertinente seront comptabilisés. Les noms des États Membres n'appartenant pas à la région concernée ne seront pas comptabilisés.

La séance, suspendue à 10 h 20, est reprise à 11 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Europe orientale (1 siège)

Nombre de bulletins déposés :	186
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	186
Abstentions :	4
Nombre de membres votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Roumanie	172
Bélarus	9
Bulgarie	1

Groupe B – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	186
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins valables :	184
Abstentions :	9
Nombre de membres votants :	175
Majorité requise des deux tiers :	117
Nombre de voix obtenues :	
Danemark	167
Canada	166
France	4
Allemagne	3
Espagne	3
Turquie	3
Irlande	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le Canada, le Danemark et la Roumanie sont élus membres du Conseil économique et social pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2018, dans le cas du Canada, et le 31 décembre 2019, dans le cas du Danemark et de la Roumanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite le Canada, le Danemark et la Roumanie d'avoir été élus membres du Conseil économique et social.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2017.

Les 18 membres sortants sont les suivants : Allemagne, Argentine Brésil Burkina Faso, Espagne, Estonie, France, Ghana, Honduras, Inde, Irlande, Japon, Mauritanie, Ouganda, Pakistan, Trinité-et-Tobago, Turquie et Zimbabwe. En vertu de l'article 146 du Règlement intérieur, ces pays sont immédiatement rééligibles.

Les membres se souviendront que l'Australie, la Bosnie-Herzégovine et la Suède ont renoncé à leur siège au Conseil économique et social, à compter du 1^{er} janvier 2018, et que le Canada, le Danemark et la Roumanie viennent d'être élus pour pourvoir ces sièges.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2018, les États ci-après seront représentés au Conseil économique et social : Afrique du Sud, Afghanistan, Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bénin, Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Italie, Iraq, Liban, Nigéria, Norvège, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et les Grenadines, Somalie, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Viet Nam. Les noms de ces 36 États ne doivent donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'États qui resteront membres du Conseil après le 1^{er} janvier 2018, les 18 membres doivent être élus comme suit : cinq parmi le Groupe des États d'Afrique, trois parmi le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, un parmi le Groupe des États d'Europe orientale, quatre parmi le Groupe des États d'Amérique

latine et des Caraïbes et cinq parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote reflètent cette répartition.

J'informe les membres de l'Assemblée que les candidats – dont le nombre ne devra pas être supérieur au nombre de sièges à pourvoir – qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants seront déclarés élus.

Toujours suivant la pratique établie, si, à la suite d'un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou de procéder au tour de scrutin limité suivant, il y aura un tour de scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret, et aucune candidature ne sera présentée.

S'agissant des candidatures des groupes régionaux, le Secrétariat a été informé que, pour les cinq sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique, le Groupe a entériné cinq candidatures, à savoir celles du Ghana, du Malawi, du Maroc, du Soudan et du Togo. Pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique, le Groupe a entériné trois candidatures, à savoir celles de l'Inde, du Japon et des Philippines. Pour le siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le Groupe a entériné la candidature du Bélarus.

Pour les quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe a entériné quatre candidatures, à savoir celles d'El Salvador, de l'Équateur, du Mexique et de l'Uruguay. Pour les cinq sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe a entériné cinq candidatures, à savoir celles de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande et de la Turquie.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection au scrutin secret.

Avant de passer au vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. En outre, les bulletins de vote ne seront distribués

qu'au représentant assis directement derrière la plaque nominative du pays.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des bulletins de vote portant les lettres A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom des États pour lesquels ils souhaitent voter. Un bulletin de vote sera déclaré nul s'il contient un nombre de noms d'États Membres supérieur au nombre de sièges alloués à la région pertinente. Un bulletin sera également déclaré nul si aucun des États Membres dont le nom y figure n'appartient pas à la région pertinente.

Si un bulletin contient le nom d'États Membres n'appartenant pas à la région pertinente, il reste valable mais seuls les noms des États Membres appartenant à la région concernée seront comptabilisés. Les noms des États Membres n'appartenant pas à la région concernée ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Regis (Haïti), M^{me} Vangansuren (Mongolie), M^{me} Schot (Nouvelle-Zélande), M. Jamal-Hariri (Arabie saoudite), M. Ramazanov (Ukraine) et M. Phiri (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 h 20, est reprise à 11 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique (cinq sièges)

Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	0
Nombre de membres votants :	188
Majorité requise des deux tiers :	126
Nombre de voix obtenues :	
Malawi	184
Togo	184
Ghana	183
Maroc	177
Soudan	175
Tunisie	1
Zambie	1

Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (trois sièges)

Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0

Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	0
Nombre de membres votants :	188
Majorité requise des deux tiers :	126
Nombre de voix obtenues :	
Japon	185
Inde	183
Philippines	182
République populaire démocratique de Corée	1
Pakistan	1

Groupe C – États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	3
Nombre de membres votants :	185
Majorité requise des deux tiers :	124
Nombre de voix obtenues :	
Biélorus	182
Estonie	1
Monténégro	1
Ukraine	1

Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (quatre sièges)

Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	1
Nombre de membres votants :	187
Majorité requise des deux tiers :	125
Nombre de voix obtenues :	
Équateur	182
Mexique	182
El Salvador	181
Uruguay	180
Cuba	2

Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (cinq sièges)

Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	3
Nombre de membres votants :	185
Majorité requise des deux tiers :	124
Nombre de voix obtenues :	
Allemagne	182
Espagne	181
Irlande	180
Turquie	179

France	177
Israël	1
Liechtenstein	1
Suisse	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers des membres présents et votants, les 18 États ci-après sont élus membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 : Allemagne, Bélarus, El Salvador, Équateur, Espagne, France, Ghana, Inde, Irlande, Japon, Malawi, Maroc, Mexique, Philippines, Soudan, Togo, Turquie et Uruguay.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Conseil économique et social, et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 112 b) de l'ordre du jour.

Point 118 de l'ordre du jour

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Projet de résolution (A/71/L.66)

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/918)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen du projet de résolution A/71/L.66, je rappelle aux membres que le débat sur le point 118 de l'ordre du jour aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour réaffirmer

« sa volonté sans faille de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations »

et que

« tous les actes de terrorisme sans exception sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs ».

C'est dans l'esprit de cet engagement que le projet de résolution portant création du Bureau de lutte contre le terrorisme est présenté aujourd'hui. Le projet de résolution renforcera la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en garantissant une coordination et une cohérence renforcées à l'échelle de tout le système et

en promouvant davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, en leur donnant une plus grande visibilité et en renforçant la mobilisation de ressources dans ce domaine. Je remercie toutes les délégations pour leur esprit de coopération et leur travail constructif tout au long du processus de consultation et pour l'appui qu'elles ont apporté à mon bureau en vue de l'adoption de ce projet de résolution aujourd'hui, première grande réforme institutionnelle proposée par le Secrétaire général Guterres, que je recommande à présent à l'attention de l'Assemblée.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.66, intitulé « Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.66?

Le projet de résolution A/71/L.66 est adopté (résolution 71/291).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les déclarations au titre des explications de position sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada. Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale de la résolution 71/291 et de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme ainsi que du nouveau poste de Secrétaire général adjoint. Cette modernisation de la structure du système des Nations Unies intervient alors que depuis plusieurs années nos trois pays plaident pour que le dispositif antiterroriste de l'Organisation soit adapté aux enjeux. Nous estimons que ces changements vont contribuer à l'objectif global du Secrétaire général de mettre davantage l'accent sur les efforts de prévention déployés par l'ONU.

La résolution d'aujourd'hui voit le jour alors que nous sommes tous confrontés à la menace en constante évolution que représente le terrorisme et que nous devons plus que jamais renforcer collectivement nos efforts pour le prévenir et le combattre, de même que l'extrémisme violent. Nous attendons avec intérêt la mise en place du Bureau et la nomination le plus rapidement possible du Secrétaire général adjoint. Il est

primordial de veiller à ce que le nouveau Bureau assure la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, y compris la prévention de l'extrémisme violent. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous espérons vivement que le poste sera confié à une personnalité expérimentée, hautement qualifiée et jouissant d'une grande crédibilité dans ce domaine. Il est impératif de veiller à ce que la personne choisie dispose d'une expérience dans les secteurs clefs du développement, des droits de l'homme et de la sécurité. Bref, nous avons tout simplement besoin du meilleur candidat.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se réjouissent à la perspective de travailler avec le nouveau Bureau et le Secrétaire général adjoint dans les prochains mois.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie - le Groupe MIKTA. Le Groupe MIKTA est un partenariat interrégional réunissant cinq pays venus de cultures et de régions différentes qui partagent les mêmes valeurs et caractéristiques fondamentales et voient de la même façon les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés de nos jours. Parmi ces défis, le terrorisme et l'extrémisme violent, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, posent une menace mondiale dont aucun pays n'est à l'abri. C'est pourquoi, le Groupe MIKTA a fait de la lutte contre le terrorisme un de ces grands domaines de collaboration afin de contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité dans le monde. C'est en gardant cela à l'esprit que les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe MIKTA ont réaffirmé, dans le communiqué qu'ils ont adopté lors de leur huitième réunion tenue à Sydney en novembre 2016, leur détermination collective à combattre et à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. Ils y ont aussi affirmé qu'ils étaient unis contre ce fléau qui ne connaît aucune frontière, ne respecte aucune religion et n'a aucun respect pour les droits de l'homme. En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent ne doivent être associés à aucune religion, à aucune nationalité, à aucune civilisation ni à aucun groupe ethnique. C'est pourquoi les pays du Groupe MIKTA, qui jouent un rôle central dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, saluent l'adoption aujourd'hui de la résolution 71/291 sur la réforme de l'architecture antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et la création d'un Bureau de lutte contre le

terrorisme, qui doit être dirigé par un Secrétaire général adjoint.

Nous voudrions exprimer tout notre appui à l'initiative du Secrétaire général et saluer sa volonté d'adapter le système des Nations Unies à l'évolution constante de la menace terroriste, ce qui représente une importante réforme institutionnelle de l'ONU depuis qu'il a pris ses fonctions. À cet égard, les pays du Groupe MIKTA soulignent combien il importe d'aider les États Membres, en temps opportun et de façon adéquate et effective, à renforcer leurs capacités antiterroristes, à leur demande, et rappellent que le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme ne doit pas jouir de la prérogative de contrôler et superviser les efforts déployés par les États Membres pour mettre en oeuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le reste du cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme, ou de s'en mêler.

Les pays du Groupe MIKTA espèrent sincèrement que la présente réforme contribuera à la mise en oeuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans ses quatre piliers; qu'elle renforcera la coordination stratégique et la cohérence des activités antiterroristes de l'ONU, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les acteurs extérieurs pertinents afin de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois; qu'elle garantira le respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme; qu'elle continuera de guider les efforts antiterroristes des Nations Unies; et qu'elle veillera à ce que la voix des Nations Unies sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent soit mieux entendue par la communauté internationale. Ceci étant, et l'objectif ultime étant de vaincre le fléau du terrorisme, les pays du Groupe MIKTA espèrent une mise en oeuvre rapide de la réforme et de la résolution d'aujourd'hui et attend avec intérêt de coopérer de façon constructive avec le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme.

M. Al Arsan (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est jointe au consensus qui s'est dégagé ce matin et a appuyé depuis le tout début les recommandations du Secrétaire général tendant à renforcer la capacité antiterroriste des Nations Unies. Elle l'a fait car elle est convaincue qu'il importe d'accorder à ce dossier une priorité absolue dans la phase actuelle et que le terrorisme représente aujourd'hui la menace la plus importante pour la paix et la sécurité internationales, entrave la mise en oeuvre des plans de

développement nationaux et empêche la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les recommandations du Secrétaire général à cet égard, notamment la création du Bureau de lutte contre le terrorisme placé sous la direction d'un nouveau Secrétaire général adjoint, est un saut qualitatif dans la façon de lutter contre cette menace mondiale et est en phase avec ce que la République arabe syrienne ne cesse de demander depuis longtemps, en particulier à la lumière du terrorisme dont elle pâtit, un terrorisme appuyé, financé, dirigé et facilité malheureusement par les gouvernements de certains États Membres.

Toutefois, et dans le même temps, le Gouvernement de mon pays est d'avis que le Bureau de lutte contre le terrorisme ne pourra être réellement indépendant et efficace que s'il est mis à l'abri des pressions politiques exercées par les gouvernements de certains États Membres et de leurs tentatives de polarisation financière qui visent à servir leurs propres intérêts et ont des visées particulières qui n'ont rien à voir avec les objectifs assignés au nouveau Bureau. C'est pourquoi ma délégation émet des réserves systématiques concernant le paragraphe 3 de la résolution 71/291 adoptée ce matin, et réaffirme sa détermination à oeuvrer pour le reformuler lors des examens périodiques de la résolution, que ce soit dans le cadre des travaux de la Cinquième Commission ou de ceux de la Sixième. La raison en est que ce paragraphe crée un précédent grave et injustifié et confère au Gouvernement d'un État donné une position et des prérogatives particulières dans le cadre des activités du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, à l'heure où chacun sait que cet État joue un rôle actif dans la propagation du terrorisme dans le monde.

Les dispositions du paragraphe 3 portent atteinte à l'action collective menée dans le cadre l'ONU, car elles consacrent une notion étrangère aux buts et principes énoncés dans la Charte. Voilà pourquoi la délégation de mon pays se dit étonnée par cette façon de faire et refuse la politique de deux poids deux mesures qui caractérise la manière dont sont gérées les affaires de ce Centre. Il est en effet inconcevable qu'il soit financé à hauteur d'une centaine de millions par le régime saoudien à l'heure où ce régime continue de violer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, de financer des groupes terroristes armés en République arabe syrienne à hauteur de milliards de dollars, et de verser des centaines de millions de dollars à des centres situés partout dans

le monde qui œuvrent, sous couvert de prosélytisme religieux, à diffuser l'idéologie wahabite extrémiste, incitent à la haine des autres religions, prônent la mort et la destruction et sèment la division et le sectarisme. Ces centres saoudiens suspects s'emploient aujourd'hui à enrôler des milliers de jeunes pour les envoyer en tant que combattants terroristes étrangers en Syrie et en Iraq lutter dans les rangs d'organisations terroristes comme Daech, le Front el-Nosra et autres groupes terroristes qui leurs sont associés.

Nous n'avons eu de cesse de le dire tout au long de la guerre terroriste menée contre la Syrie, dans toutes les instances des Nations Unies, dans les différents rapports que nous avons présentés, dans toutes les lettres que nous avons adressées et dans toutes les informations que nous avons communiquées aux différentes entités des Nations Unies concernant l'appui de certains États Membres, à leur tête l'Arabie saoudite, au terrorisme en Syrie. Ce n'étaient pas des paroles en l'air ou des accusations politiques, mais des faits connus de tout le monde et confirmés par des rapports émanant de commissions, de groupes et d'institutions opérant dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et dans le cadre du Conseil de sécurité et de l'ONU.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui dans la région du Golfe – désaccords entre certains régimes au pouvoir qui se sont attachés à appuyer et à financer le terrorisme en Syrie – met en lumière une fois de plus les pratiques de ces régimes, unis par l'envie primitive de détruire des États et de décider du destin et de l'avenir des peuples en utilisant le terrorisme comme instrument politique et militaire pour concrétiser des visées dangereuses et créer des divisions par la divergence de desseins, d'intérêts et d'objectifs. Et comme toujours, cela n'est pas sans prix pour la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et dans le monde entier.

Nous n'avons eu de cesse aussi de dire que le terrorisme n'a ni religion ni identité et que ce qui ternit aujourd'hui le plus dangereusement l'image des Arabes et des musulmans, c'est la compétition en cours entre l'Arabie saoudite et le Qatar wahabites visant à instrumentaliser l'islam politique. Et c'est aussi le fait que dans le conflit qui les oppose aujourd'hui, il ne s'agit pour les deux régimes que de montrer qui est plus hypocrite que l'autre. C'est le lieu pour moi ici de rappeler ce qu'a écrit il y a quelques jours dans le *Washington Post* le journaliste et écrivain américain Fareed Zakaria :

« Il est vrai que le Qatar a soutenu certains mouvements islamistes extrémistes, mais le Royaume d'Arabie saoudite en a fait autant. Les deux sont d'obédience wahabite; les deux abritent et accueillent des imams extrémistes; les deux arment et financent des groupes islamistes en Syrie et ailleurs; et dans les deux pays les familles au pouvoir jouent le jeu de l'alliance avec les forces religieuses fondamentalistes et financent les militants armés tout en luttant contre d'autres groupes violents ».

Pour terminer, je voudrais dire que faire une donation de 100 millions de dollars au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ou acheter des armes pour plus de 500 milliards de dollars – assez pour détruire le monde entier – n'innocentera ni ne blanchira le régime saoudien de ces crimes – appui au terrorisme, adoption de l'extrémisme violent qui a fait couler le sang de milliers d'innocents dans mon pays, la Syrie, et qui a causé et continue de causer la mort de centaines de personnes partout dans le monde – et encore moins de ceux commis par la coalition illégale qui a tué des milliers de personnes et en a déplacé des millions d'autres au Yémen.

Enfin, mon gouvernement espère et veut croire que la nomination d'un nouveau Secrétaire général adjoint pour diriger le Bureau de lutte contre le terrorisme se fera selon un processus rigoureux, neutre, efficace et exhaustif et que la personne choisie sera originaire d'un pays qui respecte les principes communs et les règles de procédure de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne l'égalité souveraine et les droits des États Membres. Nous voulons également croire que le nouveau Secrétaire général adjoint rejettera tout deux poids, deux mesures et restera à l'écart des tensions politiques et financières et de la polarisation des positions, tout en appliquant à la lettre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour vous féliciter, Monsieur le Président, et pour féliciter votre bureau d'avoir mené ce processus à une conclusion rapide et à l'adoption aujourd'hui de la résolution 71/291. Je saisis également cette occasion pour complimenter le Secrétaire général des efforts sincères qu'il a déployés à cet égard.

C'est la première initiative de réforme du Secrétaire général, qui s'est concrétisée avec le concours de l'Assemblée générale. L'action unanime

de l'Assemblée sur cette question montre l'importance que les États Membres attachent à une lutte collective et coordonnée contre le terrorisme, qui demeure la menace la plus complexe à laquelle est confrontée la communauté internationale. L'Inde estime que la création du Bureau de lutte contre le terrorisme est une première étape très attendue dans nos efforts pour améliorer la coordination de la lutte que mène l'ONU contre le terrorisme. Elle permettra à l'Organisation de s'adapter à la réalité mondiale en pleine évolution et aux besoins de la communauté internationale, comme l'a expliqué le Secrétaire général hier à Kaboul – une ville ravagée par les terroristes. Il a à cette occasion évoqué la réforme et déclaré que le fait de soutenir le terrorisme se payait au prix fort.

Les réseaux terroristes ne sont nullement tenus par les frontières, les normes, les cadres juridiques ni l'inertie bureaucratique qui nous lient, nous les États Membres, ainsi que le système des Nations Unies à tous les niveaux. Alors que ces réseaux utilisent des moyens modernes tels que les médias sociaux et le cyberspace et évoluent dans des mondes parallèles au nôtre au sein de réseaux transnationaux dissimulés, nous ne pouvons laisser les frontières ou la bureaucratie cloisonner notre action. L'argument en faveur du renforcement de l'action multilatérale, de la coordination et de la coopération entre toutes les parties sur une question donnée n'a jamais été aussi fort qu'en ce qui concerne le terrorisme aujourd'hui. Une démarche à l'échelle de l'ONU et un certain pouvoir fédérateur sur les questions de lutte antiterroriste seront essentiels pour permettre au nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Le Bureau doit non seulement collaborer avec les États Membres à un haut niveau politique, mais également coopérer avec d'autres organismes internationaux qui traitent des questions relatives au terrorisme pour s'acquitter efficacement de son mandat. Il importe également d'orienter le discours de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme vers les citoyens ordinaires qui sont menacés par ce fléau. Il va maintenant falloir récolter les fruits de cette première réforme. À cet égard, l'Inde continuera pour sa part de collaborer avec d'autres États Membres pour guider et orienter l'action de l'ONU en tant que réponse collective de la communauté internationale face à un des plus graves problèmes auxquels est actuellement confrontée l'humanité.

M. Kravik (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il déploie afin de renforcer les capacités du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je remercie également le Bureau du Président de l'Assemblée générale d'avoir travaillé sans relâche et avec célérité pour garantir l'adoption aujourd'hui de la résolution 71/291, qui porte création du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une ONU efficace, cohérente, capable de s'adapter et dotée des moyens nécessaires pour lutter contre les problèmes que posent le terrorisme et l'extrémisme violent. La création du Bureau de lutte contre le terrorisme représente une avancée majeure à cet égard. Le Bureau, qui sera dirigé par un Secrétaire général adjoint rendant directement compte au Secrétaire général, renforcera la cohérence de l'ONU et améliorera la direction stratégique et la communication externe et interne. Il donnera au système des Nations Unies les moyens de mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière cohérente et coordonnée. La capacité de l'ONU de mobiliser des ressources et l'appui des États Membres grâce au renforcement des capacités et au partage des pratiques optimales sera manifestement renforcée.

Depuis l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006, nous avons trop mis l'accent sur la lutte contre le terrorisme par des moyens militaires et sécuritaires. Il nous faut aussi lutter contre les causes profondes et les facteurs qui favorisent l'extrémisme violent, conformément au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Les responsabilités du Secrétaire général adjoint et de son bureau consisteront à maintenir l'équilibre et l'attention voulus à l'égard des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous nous félicitons donc que le mandat du Bureau de lutte contre le terrorisme fasse référence à la prévention des desseins de l'extrémisme violent.

Dans le cadre de ses efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Bureau doit promouvoir la paix et la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et l'état de droit. Le Bureau doit encourager l'institutionnalisation de la prévention de l'extrémisme violent à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Nous estimons également que le Bureau devra collaborer et interagir avec la société

civile et d'autres acteurs non gouvernementaux pour être efficace. Entre autres compétences fondamentales, le ou la Secrétaire général(e) adjoint(e) devra avoir une expérience à la fois dans le domaine du développement et dans celui de la sécurité ainsi qu'une capacité avérée à travailler de manière ouverte, en coopérant efficacement avec un large éventail de parties prenantes, y compris les acteurs de la société civile.

M. Nasimfar (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes associés au consensus sur la résolution 71/291, qui vient d'être adoptée. De fait, nous appuyons par principe l'initiative prise par le Secrétaire général de réformer la structure de lutte contre le terrorisme et de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec à sa tête un Secrétaire général adjoint. Cette nouvelle structure devrait permettre d'améliorer la coordination des activités de lutte contre le terrorisme à l'échelle du système des Nations Unies. Elle devrait également contribuer à renforcer la capacité de l'ONU de lutter efficacement contre les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous estimons cependant que des améliorations structurelles demeurent nécessaires pour garantir l'efficacité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des activités du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Selon nous, la résolution 71/291 n'aborde pas les questions suivantes. Premièrement, il est impératif d'allouer des ressources financières suffisantes au Bureau de lutte contre le terrorisme en les prélevant sur le budget ordinaire de l'ONU. Nous notons avec préoccupation que la plupart des postes au sein de la nouvelle structure seront financés par des contributions volontaires, ce qui pourrait compromettre gravement l'impartialité et l'efficacité du Bureau de lutte contre le terrorisme. Deuxièmement, la transparence et l'ouverture font partie des principes fondamentaux de l'ONU qui doivent être suivis et respectés dans toutes les activités de lutte contre le terrorisme menées par l'ONU, y compris le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et son conseil consultatif.

Nous estimons que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme doit être réformé pour refléter clairement ces principes fondamentaux. Compte tenu du rôle important qu'il joue s'agissant de proposer des projets de renforcement des capacités aux États Membres, la transparence et l'ouverture de son conseil consultatif doivent être garanties. Nous estimons que le Centre doit suivre les règles et règlements de l'ONU. Au

moment de sa création, le Centre a pu bénéficier de certaines exceptions à cet égard, mais maintenant que cela fait plusieurs années qu'il fonctionne au sein du système des Nations Unies, il doit être amélioré pour atteindre le niveau d'autres entités régulières de l'ONU.

Nous sommes d'avis que les membres de son Conseil consultatif doivent être élus via un processus transparent, à l'issue de consultations avec les groupes régionaux et après avoir respecté les conditions spécifiques fixées par l'Assemblée. Cela permettrait de satisfaire à l'exigence de base d'égalité des chances pour tous les Membres de l'ONU en ce qui concerne leur participation active et effectif à ses activités et ouvrirait la voie à davantage d'appui volontaire et d'autres formes d'appui d'un plus grand nombre de Membres.

Par souci de transparence, il importe que le mandat du Bureau soit négocié par les États Membres et adopté par l'Assemblée générale. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les membres du Conseil consultatif soient élus conformément au mandat négocié dans la transparence en avril 2018.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à présenter ses condoléances aux familles des victimes des récents attentats terroristes qui ont eu lieu à travers le monde, notamment au Royaume-Uni, en Égypte, en Somalie et dans de nombreux autres endroits. Ces attentats choquants ont, une fois encore, ébranlé notre monde en son cœur. Le nombre incalculable de vies sacrifiées chaque jour sur l'autel de la terreur place cette menace au premier rang des priorités de presque tous les pays représentés dans cette salle. Tandis que le terrorisme prend de l'ampleur, notre responsabilité commune de le vaincre ensemble devient encore plus urgente.

Israël se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 71/291, portant création du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui sera dirigé par un secrétaire général adjoint. Nous remercions le Secrétaire général Guterres de prendre une position ferme contre la menace constante que pose le terrorisme partout dans le monde. Ses efforts et son insistance en faveur de la création du nouveau Bureau sont un pas dans la bonne direction. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour la manière constructive et transparente dont le processus a été mené. Nous vous exprimons également notre gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre Bureau, pour avoir œuvré sans relâche à promouvoir cette résolution. Nous avons débattu de la nature fragmentée de la stratégie antiterroriste de l'Organisation dans cette

salle. Bien que 38 entités des Nations Unies s'emploient à lutter contre le terrorisme, nous manquons d'une voix suprême qui guiderait leurs efforts. Cette résolution peut être cette voix. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec elle.

Le nouveau dispositif antiterroriste permettra non seulement d'améliorer l'efficacité et la cohérence, mais également d'aider à faire de l'ONU un acteur compétent pour régler les problèmes posés par le terrorisme au XXI^e siècle. Mais cet objectif ne pourra être atteint que si nous ne tombons pas dans le piège de la politisation de la question. La terreur est la terreur, et nous devons réagir avec la même urgence et la même vigilance, partout où elle frappe, qu'il s'agisse de l'État islamique d'Iraq et du Levant, du Hezbollah, de Boko Haram, du Hamas ou de tout autre groupe terroriste. Notre riposte doit s'adapter à l'évolution constante des tactiques de terreur de ces organisations. La terreur est la terreur, partout où elle frappe.

Israël a affaire à la menace du terrorisme depuis sa fondation en 1948. Cette nécessité quotidienne a fait de nous des experts dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Israël a mis au point des technologies et des outils de lutte contre le terrorisme qui n'ont d'égal dans pratiquement aucun autre pays. Nous comprenons et sommes conscients que le seul moyen de contrer ces menaces est de prendre les devants et d'anticiper les actes des terroristes. Nous, dans la communauté internationale, devons faire de même et agir de concert pour lutter contre la menace terroriste de demain. Une menace internationale grave appelle une riposte internationale sérieuse. Ce n'est qu'en étant unis que nous pourrions vaincre le terrorisme mondial et arrêter ceux qui cherchent à saper notre mode de vie.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Le Royaume d'Arabie saoudite félicite le Secrétaire général de donner la priorité au renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de façon équilibrée et exhaustive. Nous le remercions, ainsi que vous, Monsieur le Président, pour l'approche consultative que vous avez adoptée tout au long du processus ayant débouché sur la création du Bureau de lutte contre le terrorisme. Nous appuyons la résolution 71/291, qui vient d'être adoptée.

Le Royaume d'Arabie saoudite reconnaît la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, voit la

création du Bureau comme une étape nécessaire vers la réalisation de cet objectif. Comme chacun le sait, le Royaume d'Arabie saoudite s'est profondément investi dans le succès de l'ensemble du dispositif antiterroriste des Nations Unies. À cet égard, nous sommes heureux de constater que le nouveau Bureau exécutera les fonctions et responsabilités qui incombent actuellement au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et à son Conseil consultatif. Nous nous réjouissons également d'apprendre que tous les accords relatifs aux financements et aux contributions conclus entre les donateurs et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme resteront consacrés à l'exécution des projets prévus et ne seront pas réaffectés au profit d'autres exigences administratives.

Nous attendons avec intérêt le détachement harmonieux des activités du Département des affaires politiques pour former le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme. En tant que pays Président du groupe de l'Organisation de la coopération islamique sur la lutte contre le terrorisme, le Royaume d'Arabie saoudite représente le groupe des pays les plus touchés par le fléau du terrorisme international. À cet égard, nous attendons avec intérêt de participer activement et de manière constructive aux activités du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Il est également fondamental de réaffirmer que le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, aucune race, ni aucun groupe ethnique. Le Royaume d'Arabie saoudite est prêt à partager ses idées et ses compétences spécialisées afin de faciliter le bon fonctionnement du Bureau, et nous ferons notre part pour garantir sa réussite rapide et soutenue.

(l'orateur poursuit en arabe)

Nous avons toujours insisté sur l'importance de mettre le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme à l'abri de tout type de pression politique. C'est avec regret que nous avons entendu la déclaration faite par le représentant de la Syrie qui, comme le dit une expression arabe, nous a contaminés avec un problème et s'est enfui. Le régime syrien est coupable d'un certain nombre de violations des droits de l'homme. Il utilise des armes chimiques, des missiles et des barils explosifs. Le régime syrien recourt à la torture et même, parfois, à la torture collective. Un tel régime n'a pas sa place dans un débat sur le terrorisme parce que ses mains sont souillées du sang de son propre peuple.

Le régime a été condamné par de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, ainsi que par d'autres organes de l'ONU. Ces attaques sont inadmissibles et la Syrie n'est pas habilitée à les faire. En outre, le représentant de la Syrie n'a pas le droit d'aborder des questions qui concernent le Golfe. Nous exhortons la Syrie à mettre fin aux attentats terroristes perpétrés par des groupes appuyés par le régime, notamment le Hezbollah.

Quant à la déclaration faite par le représentant de l'Iran, j'accueille favorablement ses remarques constructives et j'en appuie certaines, notamment en ce qui concerne le fait qu'il faut soutenir les activités antiterroristes de l'ONU dans le cadre des décisions budgétaires, garantir plus de transparence et respecter les règles des Nations Unies. Je tiens à affirmer que toutes ces normes et règles ont été respectées dans le cadre du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui représente tous les pays. Le Conseil consultatif est un organe indépendant qui supervise les activités du Centre et présente des rapports trimestriels ainsi que des rapports annuels à tous les Membres de l'ONU. En outre, le Conseil consultatif accueille favorablement toutes les propositions et recommandations susceptibles de renforcer la transparence, ainsi que toutes les propositions émanant de pays qui souhaitent soutenir les activités du Centre. Nous remercions le représentant de l'Iran de ses observations et l'assurons qu'elles seront dûment examinées par le Centre.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Nous allons maintenant entendre les déclarations faisant suite à l'adoption de la résolution 71/291.

Je donne la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Adamson (Union européenne) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir facilité l'adoption aujourd'hui de la résolution 71/291.

L'Union européenne et ses États membres ont contribué à ce processus d'une manière très constructive et concrète, et nous sommes très heureux de franchir aujourd'hui cette importante étape institutionnelle. L'établissement du Bureau de lutte contre le terrorisme doit constituer un premier pas nécessaire pour améliorer

le rôle de l'ONU et son efficacité dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.

Nous saluons le fait que la prévention de l'extrémisme violent sera une composante centrale des responsabilités du nouveau Secrétaire général adjoint et du Bureau de lutte contre le terrorisme s'agissant de mettre en oeuvre toute la Stratégie antiterroriste mondiale de manière équilibrée, comme le prévoit le rapport du Secrétaire général (A/71/858). Cela correspond également à l'objectif général de prévention fixé par le Secrétaire général, auquel l'Union européenne et ses États membres souscrivent pleinement. Nous appuyons résolument la proposition du Secrétaire général de créer le nouveau Bureau, qui sera dirigé par un Secrétaire général adjoint, lequel assurera la direction stratégique, participera au processus de prise de décisions de haut niveau de l'Organisation et veillera à ce que les travaux de celle-ci tiennent compte des vecteurs transversaux du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous sommes certains que le nouveau Secrétaire général adjoint sera une personne éminemment qualifiée et expérimentée dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que dans les politiques de l'ONU, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement.

Il va sans dire qu'il importe de mettre en place une coordination plus efficace et plus efficiente au sein du système des Nations Unies tout entier, ainsi qu'entre l'ONU et d'autres organisations et instances internationales. Dans le cadre des mandats des entités existantes, il conviendra de renforcer les liens et de promouvoir un esprit de coopération systématique, ainsi que d'évaluer et de surveiller l'effet de l'action de l'ONU à l'avenir.

L'Union européenne et ses États membres veulent une ONU forte et efficace, qui joue un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent,

tout en adoptant une approche équilibrée s'agissant des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Pour y parvenir, nous sommes déterminés à coopérer étroitement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme nouvellement créé et avec le Secrétaire général adjoint dès qu'il ou elle aura été désigné(e).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur qui a demandé à exercer son droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Arsan (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En Syrie, nous n'aimons pas les proverbes, mais il semblerait que l'Arabie saoudite en soit friande. Nous ne sommes pas en train de manipuler la situation, mais essayons au contraire de décrire les faits. Nous disons que l'Arabie saoudite doit laisser le peuple syrien exercer ses droits. L'Arabie saoudite ne doit pas faire ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie et doit arrêter de financer les groupes terroristes, car l'Arabie saoudite diffuse les idéaux wahhabites et on voit bien que cette idéologie gagne du terrain. Notre pays sera toujours un État souverain, doté d'une Constitution et d'une législation nationale. Nous ne sommes ni dans une optique de vengeance, ni dans une optique wahhabite. Notre armée et nos alliés continueront de combattre le terrorisme, ainsi que l'idéologie extrémiste wahhabite qui la sous-tend, une idéologie soutenue par l'Arabie saoudite et ses alliés dans mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 118 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.